

de Cutt-off ! (Rires). C'est lui, le méchant homme, que le trésorier accuse d'extravagance et de mal administration. En trois ans et demi vous en êtes rendu à un déficit réel de \$800,000 à \$900,000 en comptant l'intérêt du futur emprunt. Ah ! M. Robertson est bien vengé aujourd'hui de vos injures, et les aveux humiliants du trésorier viennent ajouter à la confusion de ce dernier et à l'honneur du député de Sherbrooke. (Appl. prolongés.)

La Chambre suspend sa séance jusqu'à 8 heures p. m.

III

A la reprise des débats, M. Nantel continue :

J'étais à constater, M. l'Orateur, avant l'ajournement, la différence entre les méthodes suivies par les prédécesseurs du trésorier actuel et celles que nous voyons aujourd'hui, et j'allais demander comment on va combler l'abîme qui s'est creusé, en trois ans et cinq mois, entre les recettes ordinaires de la province et ses dépenses.

Vous ne direz pas, répéterai-je, que vos revenus ordinaires vont suffire à créer une marge assez large pour remplir les brillantes promesses du discours du trône.

En n'acceptant comme dépenses spéciales imputables au capital — ce qui est exact et juste — que les chemins de fer et les grandes constructions de l'Etat, vos dépenses ordinaires laissent un écart d'au moins \$500,000.00 par année.

Où donc allez vous prendre ce qu'il faut pour toutes les grandes dépenses mentionnées au discours du Trône, dans les termes suivants :

“ L'affaire des biens des Jésuites ; — les anciens subsides de chemins de fer ; — la construction des ponts en fer ; — celle de certains travaux de colonisation ; — les montants légitimement dus sur les réclamations en rapport avec la construction du palais législatif et du palais de justice, à Québec ; — les sommes nécessaires aux travaux, déjà autorisés, de la construction d'une prison et de l'agrandissement du palais de justice à Montréal ; la construction de voûtes à l'épreuve du feu, et les grosses réparations devenues urgentes dans les palais de justice des districts ruraux ; — la construction, aussi déjà autorisée, de deux nouveaux palais de justice et de prisons, dans les comtés d'Ottawa et de Pontiac ; — la construction, ou l'achat, d'un ou plusieurs asiles d'aliénés, en temps utile pour l'expiration des contrats actuels d'affermage ; — les nouveaux subsides de chemins de fer qui vous seront demandés, et qui sont indispensables au couronnement de la politique sanctionnée par les législatures précédentes ; — le maintien des écoles gratuites du

soir, p
l'augm
but d
assidu
répara
norma
nécess
ments
d'un p
Québec
l'abolit
ment d
actuels
circons

Cette
dont p
liers e
l'œil po
Vous y
lui en
pour v
de qué
Tronc,

\$10,0
teur ! J
messes
exécute
fonds é

Et vo
pu trou
Vous
du jour
chemin

Mais
qu'allez
Ce que
que vou
ployer
que vou
avec un
cessent
annuels
ment c
courage

Vos d
rester d